

Maintien des illuminations de fin d'année en soutien aux commerçants

En cette période de crise, beaucoup de citoyens, à l'instar des communes, se posent la question du maintien ou non des illuminations de fin d'année. Après réflexion, le Collège a décidé de les maintenir.

Le Bourgmestre Thierry Ancion explique la décision de maintenir les illuminations cette fin d'année : *« d'abord, c'est une marque de soutien au commerce local et à nos commerçants. Ils ont bien besoin de faire vivre leur commerce en cette fin d'année troublée. Ensuite, les citoyens ont besoin de retrouver une certaine gaieté et un esprit de fêtes. Et puis, Fléron travaille depuis des années à réduire sa consommation énergétique toute l'année. Pour les fêtes, toutes les illuminations sont en LED ; leur consommation est minime. »*

Pour fonder sa décision, le Collège a fait calculer la consommation énergétique des illuminations de fin d'année. A raison de 40 jours d'allumage 14h par jour (16h30 jusque 6h30) au tarif bi-horaire, le montant est d'environ 400 €. Éteindre de 00h30 à 6h30 représenterait donc une économie de 170 €.

Une réflexion a également été menée quant à l'installation de minuteries dans le but de les couper la nuit. Mais cette option nécessite l'achat et l'installation de 1 minuterie par branchement électrique. Dépense qui revenait grosso modo au montant de l'économie escomptée.

Autre option, plus générale, étudiée par la Commune qui dépend de RESA : moduler l'éclairage public. Mais là aussi, la pratique se heurte à la théorie. RESA est en mesure de couper ou moduler l'éclairage isolément d'un quartier, d'une rue ou d'une commune mais pas à n'importe quel prix...

Comme le rappelle d'ailleurs RESA dans un courrier envoyé aux communes le 10 novembre qui expose les solutions techniques : *« soit une extinction généralisée des 54 communes soit une extinction par grappe de communes via les sous-station de distribution. Ces deux solutions nécessitent toutefois l'accord de l'ensemble des communes concernées, et vu l'absence de consensus (NDLR : pour raisons de sécurité), il n'est pas possible pour RESA de procéder de la sorte »*. Et dans le cas d'une extinction commune par commune : *« elle consiste en une intervention de nos agents, cabine par cabine afin de les équiper d'un appareillage permettant de modifier la programmation. Contrairement à la solution globale d'extinction via poste source, le passage par cabine engendrera un coût de prestation. »*

Et d'ajouter que l'estimation d'économie d'énergie *« s'élèverait à 24.567 € »*, mais que le coût pour éteindre les 98 cabines fléronnaises, *« représente un montant de l'ordre de 19.600 €, soit 200 € par cabine »*. Auquel il fait ajouter les frais de ré-allumage. Économie : zéro.

Le Bourgmestre souligne enfin que la Commune investit massivement en matière d'économies d'énergies : rénovations et isolation des bâtiments publics et des écoles, accélération du remplacement de l'éclairage public par du LED (56 % en 2023, 100 % en 2025), panneaux photovoltaïques, réduction du chauffage, remplacement des ampoules, sensibilisation du personnel, ...